



Compte-Rendu du CDAS du 24 septembre 2018

Suite à nos déclarations liminaires la Présidente de cette séance, Mme JOUINOT, nous a informés qu'un médecin de prévention a été recruté pour la côte 4 jours par semaine. Pour l'instant elle reçoit au cabinet de l'ancien médecin, le Dr Malonne. Un cabinet médical va prochainement être aménagé rue Aumont au CDFiP de Boulogne.

Nous serons vigilants à ce que ce cabinet n'empiète pas sur des services déjà existants et à ce qu'il respecte des normes de confidentialité. Nous espérons enfin que nos contraintes horaires ne soient pas un frein à la réception des agents en demande.

point 1 et 2 : PV des 22 février et 23 mars 2018 :

Approuvés à l'unanimité des membres présents

point 3 compte-rendu du CNAS du 10 juillet 2018 :

Il nous a été présenté en instance le plan d'action issu du GT commun CNAS/CTM sur les orientations de l'action sociale ministérielle.

Le diagnostic étant le suivant :

- s'agissant des prestations : le niveau de notoriété, de recours, d'accessibilité, de qualité de renouvellement de l'offre demeure insuffisant.

La restauration est la prestation la plus fréquemment utilisée. La politique d'aide au logement a recueilli un taux de satisfaction très élevé bien que les agents jugent souvent les conditions d'attribution comme trop restrictives. Une part importante d'agents ne souhaite recourir ni aux vacances ni aux colonies évoquant, notamment, le coût trop élevé des séjours. Les priorités pour l'avenir selon le sondage : les aides au logement, la restauration ainsi que le soutien aux personnes en difficulté.

- s'agissant de la mise en œuvre des prestations : les acteurs de l'action sociale sont fortement dispersés et insuffisamment coordonnés. Par exemple, l'actuelle segmentation des offres d'action sociale entre les différentes associations (ALPAF, EPAF, ATSCAF) ne permet pas de valoriser un catalogue de prestations lisible pour les bénéficiaires.

Aussi, 3 axes d'améliorations sont envisagés : améliorer les prestations pour répondre aux priorités, clarifier l'offre et l'organisation des opérateurs pour remettre en cohérence la communication, la tarification et la gestion des coûts et interroger les prestations nationales et locales ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

SOLIDAIRES Finances 62 revendique depuis des années des actions plus en adéquation avec les attentes des agents, d'où notre souhait de questionnaire de satisfaction, de pérennisation des actions à succès et d'une communication claire et détaillée des actions locales proposées.

Aussi, nous serons vigilants au maintien d'une équipe de délégation étoffée et de proximité pour une plus grande réactivité.

Enfin, nous avons souligné que beaucoup de Délégations proposaient le même type d'action : aide au permis, soutien scolaire (aide aux devoirs ou achat de livres scolaires), aide aux licences sportives...

Nous avons interrogé le correspondant Chorus sur l'avenir de ces prestations décidées localement : le Secrétariat Général envisage-t-il de les prendre nationalement en charge afin de permettre aux équipes locales d'œuvrer sur d'autres types d'actions ?

Aucune évolution en ce sens n'est envisagée pour l'instant.

point 4 : fermeture du restaurant administratif de St Pol sur Ternoise :

2 fermetures de restaurant administratif dans le Pas-de-Calais en moins de 6 mois !

Certes les raisons ne sont pas tout à fait les mêmes (et encore...), mais une chose est certaine, la Direction locale laisse peu de chance à ses structures de restauration collective en refusant, cette fois encore, de suivre la procédure mise en place par le Secrétariat Général.

Depuis le GT CNAS du 14/02/2018 nous savons que 4 restaurants administratifs du département sont sur la sellette et en voilà déjà 2 fermés !

Pourtant nos alertes auprès de notre Direction ont été nombreuses depuis cette date. Voilà des années que les élus de **SOLIDAIRES Finances 62** sollicitent des CDAS et des GT dédiés concrets et constructifs sur ce sujet, avec, comme objectif d'éviter que de tels cas ne surviennent (cf notre liminaire).

Notre seul espoir aujourd'hui est que ces leçons nous servent enfin et que la Direction entende et comprenne que dialoguer en amont avec tous les membres concernés (direction, délégation, membres des associations, membres du CDAS) peut s'avérer utile et être fournisseur de solutions pour l'avenir !

La loi prévoit de garantir et d'améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique d'Etat, notamment par la prise en charge des questions de restauration collective ; L'employeur public se doit de développer l'accès à la restauration collective. L'employeur public se doit de développer l'accès à la restauration en permettant au plus grand nombre de pouvoir prendre des repas équilibrés, à proximité de son lieu de travail. Cela doit être mis en œuvre dans le souci de l'équilibre physique et de la santé des agents publics.

Les titres restaurant ont été mis en place pour servir de palliatif aux modalités de restauration collective sur les sites où la mise en place d'une telle structure n'était pas envisageable. Nous rappelons que ces titres sont intégralement financés sur le budget du Secrétariat Général ; aussi, financer des titres restaurants supplémentaires, c'est moins de places en crèches, c'est moins de prêts, c'est moins d'aides aux agents en difficulté...

Enfin, parallèlement à ce sujet nous sommes intervenus sur :

- les crédits d'heures normalement accordés aux membres des associations de gestion. Depuis le passage d'AGORA à SIRHIUS cette notion de crédit d'heure n'est plus proposée. Que doivent donc poser les agents ? La Direction nous apportera prochainement une réponse.

D'après nos recherches : dans la liste des correspondances Agora/Sirhius, que l'on trouve dans l'onglet « documentation sirhius », l'ancien code « gestion des restaurants administratifs » est repris sous le code « autorisation d'absence divers ».

- au 31/12/2019, les associations de gestion des restaurants administratifs auront pour obligation de passer leurs demandes de subvention interministérielle sous CHORUS. Est-il envisagé une formation ou au moins une journée d'information ? M. Desreumaux, Délégué à l'action sociale du Nord et correspondant Chorus pour la région, nous a expliqué qu'il n'y avait aucune difficulté à l'utilisation de ce nouveau logiciel, aussi aucune formation ne lui semble nécessaire. Toutefois, il invite les associations à utiliser cette nouvelle plateforme dès que possible sans attendre la dernière minute, et ajoute qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la délégation du Nord en cas de difficultés.

Point 5 : points sur les Crédits d'Action Locale 2018 :

1) arbre de Noël 2018 :

Le mercredi 5 décembre 2018 à Longuenesse salle SCENEO. Un spectacle musical directement inspiré du roman de Jules Verne (LIEN). L'ouverture des portes est prévue à 13h30.

Lors d'un précédent CDAS les membres de **SOLIDAIRES Finances 62** avaient sollicité une journée d'autorisation d'absence afin de permettre aux parents de pouvoir s'y rendre sans précipitation.

Malheureusement ce type de demande n'est pas au goût de notre Direction.

En raison du lieu (St Omer), des contraintes horaires de certains poste de travail et des horaires d'école nous avons réitéré notre demande et obtenu de la Présidente du jour une réflexion sur un éventuel crédit temps supplémentaire pour permettre aux agents de partir aux environs de 11h par exemple. **Affaire à suivre...**

Nouveautés 2018 : les chèques cadeau d'un montant de 25 euros pour les enfants de 0 à 17 ans seront dématérialisés cette année.

Peu d'informations, ou en tout cas une information un peu floue nous a été apportée en CDAS voici

les grandes lignes :

- chaque agent bénéficiaire recevra d'ici la fin de l'année un courriel de la délégation avec un lien pour pouvoir s'inscrire et créer son compte. Aussi, soyez vigilants et vérifiez dans vos courriels « indésirables ». Il faudra créer ce compte avec son adresse mail personnelle puisque le principe est le suivant : vous pourrez ensuite commander directement sur des sites internet (dont les noms ne nous ont pas encore été communiqués).
- vous pourrez si vous le souhaitez « rematérialiser » vos chèques cadeaux mais d'après les explications fournies pour 25 euros il vous faudra abonder le site de 5 € car les chèques fonctionnent par tranche de 10 €.

Voilà notre ressenti :

- premièrement, nous n'avons pas eu le choix : nous apprenons ce jour que c'est ça la nouvelle formule et que si, pour 2018, nous souhaitons revenir à la version papier, il faudra trouver environ 2200 € sur les crédits d'action locale, qui malheureusement, à cette date, sont engagés en totalité !

Pourquoi ? En version dématérialisée, et uniquement en version dématérialisée, le site nous fait cadeau d'une remise de 5,5 % de la totalité de notre commande soit 2 200 € !!

- nous avons interrogé la direction sur les frais de port en cas d'achat sur internet.

Réponse : à la charge de l'agent ! Sachant que des frais de port peuvent aller jusqu'à environ 15 €, est-ce réellement de l'action sociale ?

- nous nous sommes également inquiétés de l'information qui sera faite auprès des agents en arrêt maladie et des agents qui pourraient ne pas avoir de connexion internet chez eux : la délégation est là pour eux !

- enfin nous espérons que les sites qui nous seront ouverts seront des plus respectueux en termes de moralité...

Nous espérons que ce choix imposé n'engendra pas trop de travail supplémentaire à une délégation souvent bien chargée en fin d'année et ne causera pas de tort aux enfants des agents bénéficiaires.

NB : l'ensemble de ces informations sont à prendre au conditionnel car avouons-le la Direction, le correspondant Chorus et la Délégation n'avaient que peu d'informations à nous donner sur le sujet. En principe, vous aurez prochainement une information en provenance de la Délégation à l'action sociale que nous espérons plus claire et plus précise.

2) concours de dessin :

Cette année encore, un concours de dessin sera organisé pendant la période des congés scolaires de Toussaint sur le thème « le tour du monde ». Chaque participant recevra un cadeau.

Les gagnants verront leurs dessins imprimés sur les cartes de vœux adressées chaque année par la délégation aux agents en arrêt maladie.

3) aide au permis de conduire :

18 dossiers à ce jour, des crédits sont encore disponibles.

Point 6 : questions diverses :

Tout au long de ce CDAS, nous avons demandé les groupes de travail suivants : restauration et coins repas (à priori en début d'année 2019), questionnaire de satisfaction après sortie et communication, journée retraités, actions de prévention et accompagnement des journées nationales.

Tout cela afin de mieux connaître les attentes des agents, d'être plus réactifs au sein de cette instance et que les actions du CDAS puissent évoluer au plus proche des besoins des agents actifs et retraités et de leur famille.

Les représentants de SOLIDAIRES Finances

Laurence MOUTIN-LUYAT et Catherine PAYEN, *titulaires*

Wilfried GLAVIEUX, *expert*

